84357 - Peut-on prêter des actions

question

J’ai eu besoin d’argent et demandé à mon compagnon de m’en prêter. Il m’a dit : Je n’ai pas d’argent liquide, mais je possède 5 actions dans une société de ciment. Je peux te les prêter, quitte à ce que tu me rendes 5 actions de la même société . Je prendrais les actions pour les revendre afin de satisfaire mon besoin». Plus tard je lui achèterai à la bourse le même nombre d’actions dans la même société .Est-ce permis ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il semble que rien ne s’y oppose du moment qu’il remboursera le même nombre d’actions de la même société. La fluctuation du prix des actions n’a aucun effet sur le prêt.

Signé : Cheikh Abel ar-Rahman al-Barak.

A condition toutefois que les actions n’appartiennent pas à une institution financière, comme les actions des banques islamiques, par exemple, car la majeure partie de leurs avoir consiste dans des liquidités monétaires…